

Garantie du fabricant

CHAMBERLAIN®

CHAMBERLAIN

de la société

Chamberlain GmbH

Saar-Lor-Lux-Str. 19

66115 Saarbrücken, GERMANY

Pour les moteurs des entraînements de portes de garage:

ML510EV, ML550EV, ML580EV, ML810EV/-Smart, ML1040EV/-Smart, ML700EV, ML800EV, ML1000EV-S, ML1000EV-F

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir opté pour un entraînement de porte de garage de la société Chamberlain. Nos produits sont fabriqués selon des critères de qualité très stricts. De ce fait, nous vous garantissons conformément aux dispositions de la présente garantie, que les moteurs électriques des entraînements de portes de garage figurant ci-dessous (ci-après les « produits ») ne présentent pas de défauts matériels et de main d'œuvre (garantie de durabilité) pendant la durée indiquée dans le tableau ci-dessous, à compter de la date du premier achat (« période de garantie »).

Désignation du produit	Période de garantie	Désignation du produit	Période de garantie
ML510EV	3 ans	ML580EV	4 ans
ML550EV	4 ans	ML810EV	6 ans
ML700EV	5 ans	ML810EV-Smart	6 ans
ML800EV	5 ans	ML1040EV	8 ans
ML1000EV	7 ans	ML1040EV-Smart	8 ans
ML1000EV-S/-F	7 ans		

La garantie ne s'applique pas aux autres éléments du produit ou au produit en son intégralité. Nous remédions gratuitement aux défauts de ce type réclamés par le client au cours de la période de garantie, selon notre discrétion par une réparation ou par la livraison de pièces neuves ou ayant fait l'objet d'une révision générale. Cela ne donne pas lieu à une nouvelle garantie. Toute autre responsabilité est exclue. Cela s'applique notamment aux demandes de dommage-intérêts, quel que soit leur motif juridique. Cette exclusion ne s'applique pas en cas de violation de la vie, de l'intégrité physique et de la santé, ou si nous avons agi de manière intentionnelle ou par négligence grossière. L'exclusion de responsabilité ci-dessous ne s'applique pas non plus si notre responsabilité est engagée au titre de la loi relative à la responsabilité du fabricant ou si nous manquons à des obligations contractuelles essentielles nuisant à l'exécution de l'objet de la garantie.

La garantie accordée par la société Chamberlain GmbH s'applique en plus des droits légaux qui vous avez envers votre revendeur en cas de défauts du produit. Les droits légaux qui vous reviennent en cas de défauts ne sont pas restreints par la garantie ou la survenue d'un cas de garantie.

L'ensemble des droits issus de cette garantie (donc le droit primaire au titre de la présente garantie (droit de garantie primaire) ainsi que les droits de garantie secondaires éventuels découlant d'une réparation ou d'un échange) sont prescrits après un délai de 12 mois. Le délai de prescription du droit de garantie primaire débute à votre constatation ou ignorance grossièrement négligente du défaut du produit. Le délai de prescription des droits secondaires débute à la livraison du produit réparé ou remplacé chez vous.

Les droits issus de cette garantie ne s'appliquent que si :

- le produit ne présente pas de dommages ou traces d'usure provoquées par une utilisation non conforme à l'utilisation normale et aux consignes figurant dans la notice de montage et d'emploi,
- le produit ne présente pas de caractéristiques laissant supposer des réparations ou autres interventions sur le produit, qui n'ont pas été explicitement autorisés par nos soins,
- seuls des accessoires autorisés par nos soins ont été intégrés au produit.

Mode opératoire en cas de garantie :

Pendant la période de garantie, veuillez vous adresser au revendeur ou à l'artisan installateur auprès duquel vous avez acheté le produit, en lui présentant le justificatif d'achat. Il traitera votre cas de garantie pour vous.

Les coûts pour le démontage et le remontage d'un produit ne sont pas inclus dans les prestations de garantie. Cette garantie est valide dans le monde entier selon l'étendue de prestations et les conditions décrites ci-dessus, et uniquement sur présentation de l'original du justificatif d'achat (facture originale, ticket de caisse ou confirmation de règlement) du revendeur au détail ou artisan agréé par nos soins auprès duquel vous avez acheté le produit. Le justificatif doit porter au minimum la date d'achat, ainsi que le nom et l'adresse du revendeur au détail ou de l'artisan. La garantie ne s'applique qu'au premier acheteur du produit. Si le premier acheteur vend le produit (par ex. via une plate-forme telle que eBay ou Amazon) à un autre acheteur, la garantie ne peut pas être transférée à l'acheteur suivant.

Cette garantie est soumise au droit de la République Fédérale d'Allemagne.